



MAIRIE
73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83
@ contact@stpaulsurisere.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 à
19 H 00**

Présents :

Mme AVRILLIER Véronique, Mme GUILLARD Emmanuelle, Mme BLANC Stacy (arrivée à 19h07), Mme Nelly MICHAULT, Mme LEGER Sylviane, M GUILLARD Jérôme, M MARTIN-CORREIA Franck-Olivier, M. Marc ASSET, M GONTHIER Bernard, M. Franck PORRET (en visio), M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian, M. Robin DEVRIEUX-PONT, M. Germain GUILLOT, M. Pierre-Yves PERRIER.

QUORUM : 14

Pouvoir de vote : Néant

Secrétaire de séance : M. DEVRIEUX-PONT Robin.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 10 février 2022 est approuvé.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Décision	Tiers	Objet	Montant
		Néant	

Pour information, dépenses effectuées depuis le début de l'exercice comptable 2022 :

1. FONCTIONNEMENT :

Dépenses totales : 140 759.02€

Recettes totales : 95 919.84€

2. INVESTISSEMENT :

Dépenses totales : 7 731.85€

Recettes totales : 45 919.44€

ORDRE DU JOUR :

1. Dissolution du budget annexe « Eau convention Arlysère » au 1^{er} avril 2022 :

Lors du dernier conseil municipal, il a été voté la dissolution du budget annexe « Eau convention Arlysère », la convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Le service de gestion comptable nous demande de préciser la date de dissolution dudit budget annexe.

Il est souhaitable de le faire le plus rapidement possible car nous allons devoir voter 2 comptes de gestion pour ce budget annexe, le 1^{er} ce soir et le second sera un compte de gestion de dissolution. La trésorerie nous conseille de voter celle-ci

au 1^{er} avril 2022.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

2. Instauration du télétravail :

La crise sanitaire nous a obligé à revoir notre façon de travailler, notamment pour le service administratif.

Le télétravail a été mis en place ponctuellement lors de celle-ci, cependant il convient de délibérer afin de structurer et d'apporter un cadre réglementaire.

Mme le Maire rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Il est organisé au domicile de l'agent, dans un autre lieu privé ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation. Il s'applique aux fonctionnaires (stagiaires et titulaires) ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

Le télétravail est mis en place sur demande de l'agent, il est néanmoins subordonné à l'accord du responsable de service.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie, dans sa séance du 10 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Mme le Maire demande l'accord des membres de l'assemblée pour la mise en place du télétravail à compter du 1^{er} avril 2022.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

3. Approbation de la charte de télétravail :

La charte du télétravail ayant été transmise avec la convocation du conseil municipal, Mme le Maire demande si les membres de l'assemblée ont des questions sur ce projet.

Il est proposé d'approuver la charte telle que présentée.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

4. Instauration de l'allocation forfaitaire de télétravail :

La collectivité peut instaurer, pour les agents territoriaux exerçant leurs missions en télétravail, une indemnité contribuant au remboursement des frais engagés au titre du télétravail, sous la forme d'une allocation forfaitaire dénommée « forfait télétravail ».

Peuvent également bénéficier du forfait télétravail, les apprentis ayant conclu un contrat d'apprentissage avec une personne morale de droit public.

Le montant du forfait télétravail est fixé à 2,50€ par journée de télétravail effectuée, dans la limite de 220€ par an.

Le forfait est versé sur la base du nombre de jour de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente. Le cas échéant, il fait l'objet d'une régularisation au regard des jours de télétravail réellement effectués au cours de l'année civile, laquelle intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Le forfait est versé selon une périodicité trimestrielle.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

5. Proposition d'achat parcelle derrière la Cure :

Mme le Maire rappelle que la commune prête, à titre gracieux depuis plusieurs années, la parcelle derrière la Cure à M. et Mme Mercier-Balaz. Ces derniers entretiennent ladite parcelle, laisse l'accès aux agents pour l'entretien et s'en

servent de jardin. Les ayant informés de l'intention de la collectivité de vendre le bâtiment de la Cure, ces derniers ont souhaité faire une offre d'achat et de division parcellaire, à leur charge, afin de pouvoir continuer à profiter du jardin.

Ils proposent d'acheter ce bout de terrain au prix de 20€ le m².

Il est demandé si la division de cette parcelle ne risquait pas de faire perdre de la valeur au bâtiment de la Cure ?

Réponse : d'après l'agent immobilier, ce n'est pas ce bout de terrain derrière le bâtiment qui compte le plus, ce sont les volumes du bâtiment.

Abstentions : **3** M. Robin Devrieux-Pont, M. Marc Asset et Mme Sylviane Léger

Voix contre : **3** Mme Nelly Michault, M. Pierre-Yves Perrier et M. Franck-Olivier Martin-Correia.

Voix pour : **8** Mme Véronique Avrillier, Mme Emmanuelle Guillard, Mme Stacy Blanc, M. Jérôme Guillard, M. Bernard Gonthier, M. Christian Pécherand-Charmet-Gavilloud, M. Franck Porret et M. Germain Guillot.

6. Modalités de mise en vente du bâtiment de la Cure :

Mme le Maire rappelle l'estimation faite par l'agence immobilière La Forêt concernant ce bâtiment ;

- Valeur basse : 136 000€
- Valeur moyenne : 143 000€
- Valeur haute : 150 000€

Ce bâtiment est à l'état d'abandon, le coût pour le remettre en état serait bien trop élevé pour la collectivité. Il nous faut trouver des fonds afin de relever le niveau de trésorerie. Mme le Maire propose de mettre en vente ce bâtiment pour un montant net vendeur de 143 000€. Pour ce faire, nous pouvons confier cette mission à l'agence La Forêt immobilier.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

7. Location de l'appartement T4 de l'école :

Les travaux de remise en état de l'appartement T4 de l'école sont terminés. La peinture a été refaite, les radiateurs changés, ainsi qu'un nettoyage de la VMC et le changement des gaines. Mme le Maire remercie les élus qui sont intervenus pour cette remise en état.

Il convient maintenant de définir les conditions de sa mise en location.

Pour les conditions de mise en location, il est proposé ;

- Priorité à une famille
- Emplois stables
- Justificatifs des revenus
- Quittance des 3 derniers loyers
- Versement de 2 mois de caution
- Demande de garants
- Montant du loyer : 650€ par mois hors charges

Abstentions : 0 Voix contre : **1** M. Christian Pécherand-Charmet-Gavilloud
Voix pour : 13

8. Financement de la classe découverte :

Cette année, la classe découverte se déroulera à Valmeinier pour 51 élèves sur 5 jours. Le coût sera partagé sur les 3 communes du RPI comme les années précédentes, à part égale, il s'élève à 130€ par élève.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver cette décision et de donner pouvoir à Mme le Maire afin de signer cette facture en vue de son

règlement et d'encaisser la part incombant à Rognaix et Esserts Blay portée sur l'état trimestriel des dépenses.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

9. Approbation du compte de gestion 2021 budget principal M14, dressé par Mme Laurence Bernardin, Inspectrice Principale des Finances Publiques :

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la communication du compte de gestion 2021, à statuer sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2021 et à arrêter le compte de gestion en tout point conforme au comptes administratif 2021 et à autoriser le Maire à certifier ledit compte de gestion 2021.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

10. Approbation du compte administratif 2021 budget principal M14 :

Recettes de fonctionnement : 568 465.61€
Dépenses de fonctionnement : 578 330.57€
Excédent 2020 reporté : 167 791.44€

Résultat de fonctionnement de -9 864.96€

Résultat de fonctionnement 2020 reporté au 002 sur 2021 : 167 791.44€

Résultat de fonctionnement à affecter : **157 926.48€**

Recettes d'investissement : 232 682.63€

Dépenses d'investissement : 181 370.57€

Résultat investissement 2020 reporté au 001 sur 2021 : -140 402.69€

Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter sur 2022 : **-89 090.63€**

Mme Véronique Avrillier quitte la salle et ne participe pas aux débats. Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à :

Valider le Compte Administratif 2021 établi conformément aux documents tels que présentés.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

11. Approbation du compte de gestion 2021 budget annexe – Eau convention avec Arlysère, dressé par Mme Laurence Bernardin, Inspectrice Principale des Finances Publiques :

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la communication du compte de gestion 2021, à statuer sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2021 et à arrêter le compte de gestion en tout point conforme au comptes administratif 2021 et à autoriser le Maire à certifier ledit compte de gestion 2021.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

12. Approbation du compte administratif 2021 budget annexe – Eau convention avec Arlysère :

Dépenses de fonctionnement : 6 209.16€

Recettes de fonctionnement : 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) : 8 153.89€

Résultat global 2021 : excédent de 1 944.73€

Mme Véronique Avrillier quitte la salle et ne participe pas aux débats. Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à :

Valider le Compte Administratif 2021 établi conformément aux documents tels que présentés.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

13. Vote des taux communaux des impôts locaux 2022 :

Les bases d'impositions prévisionnelles pour 2022 sont :

Taxe foncière bâtie : 643 800€

Taxe foncière non bâtie : 12 800€

Les produits correspondants sont :

Taxe foncière bâtie : 115 884€

Taxe foncière non bâtie : 10 240€

Les taux 2021 étaient :

Taxe foncière bâtie : 16.77%

Taxe foncière non bâtie : 75.94%

Les taux de référence proposés pour 2022 :

Taxe foncière bâtie : 18%

Taxe foncière non bâtie : 80%

Soit un total de 126 124€ auquel il convient d'ajouter : 5 058€ de TH (Taxes d'habitations), 6 909€ d'allocations compensatrices, 24 044€ FNGIR et de soustraire 44 444€ de coefficient correcteur. Ce qui ramène le montant prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale à **117 691€**, en appliquant une augmentation de 1.23 points sur la taxe foncière bâtie et une augmentation de 4.06 points sur la taxe foncière non bâtie.

Cette augmentation est nécessaire au bon fonctionnement des finances de la commune, les baisses des dotations de l'état impactant de plus en plus les budgets.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

14. Présentation de l'état annuel 2021 des indemnités versées aux élus :

Obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux membres du conseil municipal avant l'examen du budget de la commune (article L.2123-24-1-1 du CGCT°).

Nom - Prénom	Montant annuel brut de l'indemnité	Frais de déplacement
ASSET Marc	305.18€	
AVRILLIER Véronique	5 838.18€	
GRANIER Jenny	4 522.26€	
GUILLARD Emmanuelle	4 993.92€	35.28€
MICHAULT Patrick	14 577.00€	
Total	30 271.81€	

15. Devis S.E.A – Etat des lieux des alpages et réécriture des conventions pluriannuelles de pâturage des alpages communaux :

Nous avons sollicité la S.E.A afin d'obtenir un devis pour l'état des lieux des alpages communaux et la réécriture des conventions pluriannuelles, cela dans un souci d'équité entre les alpagistes.

Il est très compliqué de calculer correctement les loyers de ces derniers si un état

des lieux précis n'est pas établi.

La S.E.A est spécialisée dans ce domaine et nous propose d'effectuer cette mission sur les 2 alpages (Charvan et la Gittaz) pour un montant de 5 472€ TTC. Les loyers pourront être revus (à la hausse comme à la baisse, selon l'état des lieux). Le mode de calcul des alpages étant très complexe à réaliser, il serait judicieux de confier cette mission à des personnes compétentes. Mme le Maire demande donc l'autorisation d'accepter le devis tel que proposé.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

16. Elections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022 – organisation du bureau de vote :

Il convient d'organiser les permanences pour ces 2 tours de scrutins.

Le scrutin pour cette élection se déroulera de 8h00 à 19h00.

Mme le Maire propose de faire des permanences de 2h00, sachant qu'il faut être les 3 mêmes personnes à l'ouverture et à la clôture du scrutin, le reste de la journée seulement 2 assesseurs peuvent tenir le bureau.

08h00 – 10h00 : Mme Véronique Avrillier, Mme Emmanuelle Guillard, M. Jérôme Guillard.

10h00 – 12h00 : M. Christian Pécherand-Charmet-Gavilloud, M. Robin Devrieux-Pont, M. Franck-Olivier Martin-Correia (permanence du 10/04), M. Bernard Gonthier (permanence du 24 avril).

12h00 – 14h00 : M. Marc Asset, Mme Nelly Michault, M. Franck Porret.

14h00 – 16h00 : M. Germain Guillot, Mme Sylviane Léger, M. Pierre-Yves Perrier.

16h00 – 19h00 : Mme Véronique Avrillier, Mme Emmanuelle Guillard, M. Jérôme Guillard.

URBANISME :

Décisions DP/PC :

DP ACCORDEES		
M. Karl ALBRIET	157 chemin du Parc	Abri de voiture
DP REFUSEE		
Société Climat Go pour Mme Sylvie PERREVE	169 rue de la Fontaine	Isolation thermique par l'extérieur avec un enduit

LOGEMENT F1

Le locataire n'a pas libéré son logement comme prévu le 15 mars mais le 21 mars 2022. Etat des lieux faits : l'entretien pour le rendu du logement n'a pas été fait correctement (présence de saleté dans le fond du placard, WC (traces de calcaire), le robinet de la baignoire est tordu, le flexible et le pommeau de douche sont usagés, les vitres n'ont pas été faites, les trous n'ont pas été rebouchés, les clés perdues n'ont pas été changées mais achetées, des devis sont en cours pour la remise en état).

On prendra la décision au prochain CM pour la restitution de la caution.

CADRE DE VIE :

- Bonne participation à l'animation concernant la « Journée des droits des femmes » avec de bons retour sur l'exposition.
- Installation d'une boîte à livres dans l'abri bus de l'école maternelle (depuis le 19 mars).
- Une chasse aux œufs sur le thème d'Alice au pays des merveilles est prévue en avril.

REMERCIEMENTS A ZOE FREZAT (STAGIAIRE)

On tenait à remercier Zoé pour l'ensemble du travail qu'elle a effectué durant son stage de 3 semaines, avec une mission particulière, elle a remis à jour et complété le Plan Communal de Sauvegarde.

Pour information

Date de la prochaine réunion du conseil : jeudi 14 avril 2022 à 19h

Tour de table du Conseil Municipal

Mme Véronique AVRILLIER

- Nous avons consulté une seconde entreprise pour l'ossuaire communal, celle-ci nous a fait 2 propositions, la 1^{ère} pour un ossuaire pouvant contenir 80 reliquaires, au prix de 12 883.20€ TTC et la seconde pour un ossuaire contenant 120 reliquaires au prix de 15 967.20€.
Ces tarifs sont beaucoup plus élevés que le 1^{er} devis reçu mais ils sont néanmoins beaucoup plus précis et complets que celui transmis par les pompes funèbres de Moûtiers.
- Nous vous avons transmis les observations des services de la Préfecture concernant notre PLU. Le délai étant passé pour nous émettre des réserves, ce courrier a pour objectif de cibler la prochaine révision du PLU afin d'intégrer ces remarques.
- L'Unimog de la commune a de gros problèmes, depuis la fin de l'hiver il n'a plus de puissance lorsqu'il monte dans les hameaux. Les agents sont contraints de l'arrêter, attendre 5 minutes pour pouvoir redémarrer. Nous l'avons laissé une première fois en réparation au garage AD poids lourds de la Bâthie. Ces derniers ont changé un flexible, ont constaté que l'embrayage devait être changé ainsi que le silencieux d'échappement. Cette 1^{ère} réparation a coûté 2 276.05€. Le devis pour l'embrayage et le silencieux s'élève à 8 076.36€ chez AD et à 8 972.09€ chez Mercedes. Il devient urgent de réfléchir à l'achat d'un nouvel engin de déneigement car l'Unimog nous coûte de plus en plus cher. Nous avons contacté différents prestataires afin d'obtenir des devis et envisager le changement d'ici un an. Pour l'hiver prochain, nous sommes en train de voir avec la commune de Cevins si une convention de prêt de leur chargeur pourrait être envisagée cela afin de ne pas gaspiller encore plus d'argent dans les réparations de l'Unimog.
- La prochaine réunion de la commission finances aura lieu le jeudi 7 avril 2022 à 19h00 pour la préparation du budget 2022.
- Un plan de déploiement de nouveaux relais complémentaires au réseau existant de téléphonie mobile est en cours dans le département. L'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) nous confirme la liste des deuxièmes sites retenus au titre du premier arrêté de 2022, et nous informe qu'un site sur notre commune a été retenu. Nous allons donc rencontrer les acteurs de ce projet, l'opérateur FREE et Mme Hélène Bardon chargée de mission auprès du Département, le mercredi 30 mars 2022 à 14h00.
- Il est demandé aux habitants de veiller au tri sélectif, des conteneurs spécifiques sont en place sur la commune.
- A la suite des fortes chutes de neige de cet hiver, de nombreux arbres ont cassé aux abords des routes dans les hameaux. Des courriers vont être adressés aux propriétaires afin qu'ils coupent et débarrassent leurs bois et souches dangereuses le plus rapidement possible. Si rien n'est fait, la commune mandatera une entreprise et refacturera la prestation au(x) propriétaire(s).

Mme Sylviane LEGER

Déçu par le bulletin municipal et le manque d'hommage à M. Patrick Michault. La feuille « Animations – Cadre de vie » insérée dans le bulletin a été préparée sans consultation de la commission ce qui est regrettable.

Réponse : des réunions ont été organisées pour la mise en page du bulletin ainsi que des envois via le drive, aucune remarque n'a été faite lors de l'élaboration.

Mme Nelly MICHAULT

Partage l'avis de Mme Sylviane Léger sur le bref hommage rendu à M. Patrick Michault.

Estime qu'il y a un manque de communication car pas informée lors du décès accidentel du conjoint de l'ancienne secrétaire de mairie, avec qui les élus ont travaillé 3 ans. A l'impression qu'un clan s'est formé au sein de l'équipe.

Demande ou en est la commande des fleurs communales et souhaite obtenir les devis et bons de commandes.

Demande également si notre référent « Participation citoyenne » au sein de la gendarmerie d'Albertville est toujours Mme Solène Rudelle.

Réponse : Nous nous excusons pour l'absence de communication autour du décès du compagnon de notre ancienne secrétaire, cela n'était pas intentionnel.

Un message de condoléance lui a été transmis au nom de toute l'équipe municipale, nous aurions dû le mettre en copie à tous les membres du conseil.

Les devis et bons de commandes des fleurs seront transmis par mail dès vendredi.

Nous nous renseignerons auprès de la gendarmerie afin de savoir si Mme Rudelle est bien toujours référente de la commune et ferons passer l'information.

M. Jérôme GUILLARD

Estime que les propos tenus sont disproportionnés, aucun clan ne se forme au sein de l'équipe, des réunions ont eu lieu, des mails ont été envoyés concernant l'élaboration du bulletin municipal, chacun et chacune pouvant exposer son point de vue à ce moment-là, malheureusement très peu de retour ont été fait.

M. Franck PORRET

Souhaiterait pouvoir organiser, avec les communes voisines (Rognaix et Esserts Blay), une course de caisse à savon.

Réponse : Il faudrait prendre attache auprès des associations communales afin de voir si elles seraient intéressées pour organiser cette manifestation.

M. Marc ASSET

Demande que les agents nettoient le panneau d'affichage de l'école afin de retirer les affiches électorales qui n'ont pas vocation à être posées à cet emplacement.

M. Robin DEVRIEUX-PONT

Remercie la municipalité pour les petits cadeaux distribués aux participantes de la journée des droits des femmes.

Un message a été publié sur la page Facebook de la commune afin de recenser les potentiels hébergeurs sur la commune qui pourraient accueillir des réfugiés.

Tour de table des personnes qui assistent au conseil : RAS

Fin de la séance à : 21h15

Le Maire,
Mme Véronique AVRILLIER

